

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION

En formation plénière

Séance du 28 mars 2017

Etaient présents :

Marianne COJANNOT-LE BLANC

Olivier KYBURZ

Norbert VILLARD

Mascia REATO

Céline DEL FRANCO

Directrice

Directeur Adjoint

Responsable Administratif

**Adjointe au Responsable administratif- Responsable de la
scolarité**

Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Brigitte BOISSAVIT-CAMUS Carole BRUGEILLES Franck COLLARD Rémi LABRUSSE Christel MULLER Jean Michel SALLMANN	Fabrice BONDOUX Véronique BOUCHERAT Sylvaine CAMELIN Olivier KYBURZ
Personnel BIATSS	Etudiants
Anne Laure CERMAK Francine LEDENOU Jordan PERICHET Mustapha SOULA	Antonin BLANC Barthélémy PIRON-PALLISER Baptiste PAGNIER
Membres invités	Procurations
Vincent DEMONT Marie Anne GERMAINE Pascale PHILIFERT Nicolas PREVOT Bénédicte SERRE Catherine VINCENT	Emmanuel DE VIENNE à Sylvaine CAMELIN

Marianne COJANNOT-LE BLANC ouvre la séance à 14h00.

I. Approbation du compte rendu du CUFR du 28 février 2017

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du conseil plénier de l'UFR SSA du 28 février 2017 est **approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

II. Informations

a) EUR (écoles universitaires de recherche) et nouveaux cursus universitaires (NCU) :

L'un des enjeux majeurs des EUR est de faire émerger une meilleure articulation entre la formation des étudiants et la recherche. L'UFR est sollicitée à ce titre en parallèle des laboratoires. Les EUR délimiteront des champs de formation et de recherche qui ne recouvrent ni les disciplines ni les UFR. L'idée de la Présidence est de s'appuyer sur l'existant, notamment sur les deux labex, ainsi que sur les axes dégagés dans le projet Anthropolis. Nanterre espère avoir 4 ou 5 EUR. L'UFR SSA est assez bien

placée car présente dans les labex à travers ses différents départements. DSP est en train de proposer un projet d'EUR Europe, pour lequel SSA est également sollicité. Les démographes ont en outre été sollicités dans le cadre d'une EUR en réseau.

Les exigences d'une EUR sont d'avoir une forte implication internationale, des enseignements en anglais et les projets doivent être pensés dans la perspective du site, donc avec Paris 8.

b) Référentiel charge pour fonction (CPF) :

Le référentiel est en augmentation de 1700 heures. La liste des principales modifications figurait dans le dernier rapport de la réunion des directeurs de composante diffusé à tous les enseignants-chercheurs de l'UFR. Certaines décisions nous sont favorables (par exemple prendre en considération le stock emploi pour le calcul de la rémunération d'une direction de département).

La Présidence de l'Université a refusé de rémunérer la présidence et la vice-présidence de CCD. Les présidents des CCD de 21, 22, 23, et 24e sections ayant sollicité directement la direction de l'UFR, Marianne COJANNOT a demandé à la Présidence s'il était possible de rémunérer ces fonctions sur l'enveloppe interne à l'UFR. La réponse ayant été positive, l'UFR propose de voter la rémunération de ces fonctions à hauteur de 12 heures pour les présidents et de 6 heures pour les vice-présidents à compter de la rentrée 2017.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

c) Evolution du cycle Master :

La CFVU a demandé un certain nombre d'aménagements des critères. Nous sommes en attente du vote du CA.

La question de la répartition des dossiers de candidature entre les membres de la commission pédagogique et les responsables de formation reste floue.

d) Modifications de maquettes 2017/2018 :

Les demandes ne devront concerner que les formations se trouvant dans l'impossibilité de fonctionner.

e) Evaluation des formations :

Dans le cadre du LMD4, les formations seront évaluées sur le passé et non pas sur un projet de maquette.

Pour ce faire, la Présidence a élaboré deux questionnaires à l'attention des étudiants de L2 et de M2. Les étudiants de L1, L3 et M1 seront consultés l'année prochaine.

Le formulaire à destination des L2 sera distribué la semaine du 3 avril et celui destiné aux M2, fin juin.

f) Modification des avenants aux contrats doctoraux :

Les étudiants sont soumis à l'ancien régime si leur contrat est antérieur au 1^{er} septembre 2016, au nouveau régime si leur contrat est établi à partir du 1^{er} septembre 2016.

Dans le cadre du nouveau régime, on peut confier des enseignements aux doctorants dès leur 1^{ère} année avec un service modulable dont le maximum est de 64 heures.

Nous ne sommes plus soumis à une enveloppe mais c'est l'UFR qui définit le nombre d'avenants en fonction de ses besoins.

Il faut en revanche pouvoir donner un service assuré dès le mois de juin pour que les heures des doctorants puissent être mensualisées.

III. Projet de calendrier universitaire 2017-2018

Auparavant le calendrier était discuté uniquement en CEF. Les directions d'UFR ont obtenu qu'ils puissent être débattus en CUFR avant d'être voté à la CFVU.

Quatre points distinguent les diverses simulations :

- La date de début de l'année universitaire (fin août-début septembre)
- La date de fin en juillet
- Avoir ou non une semaine de congé aux vacances de la Toussaint et/ou celles de printemps
- L'organisation des examens autour des vacances de Noël

Les responsables de formation ont demandé à ce que la pré-rentrée ne soit pas fixée fin août, car ils craignent des dysfonctionnements. Ils sont en outre attachés à la semaine de congés à la Toussaint et au printemps.

Le calendrier n°4 a été retenu avec une rentrée le 11 septembre, une fin le 14 juillet, une semaine de vacances en hiver et une au printemps. Dans cette hypothèse, les examens seront répartis de part et d'autre des vacances de Noël. La semaine 12 et la semaine de révision vont être permutées.

Mascia REATO insiste sur le fait que ce calendrier implique l'organisation d'examens (et donc la présence de surveillants) sur des jours qui pourront être inclus dans des « ponts ».

Le calendrier numéro 4 modifié est préféré par l'unanimité des membres présents ou représentés.

IV. Répartition des ATER SSA (supports université) et enseignement de l'anglais en L et en M 2017-2018

On observe une légère baisse du quota des ATER : on passe de 8 postes à 7,5 postes ETPF (équivalent temps plein financier).

Le département d'Histoire est prêt à céder un support, ce qui donnerait la répartition suivante :

- 3 supports en histoire
- 1 en histoire de l'art et archéologie
- 1 en sociologie
- 2 en anthropologie
- ½ poste à attribuer

Le département d'anthropologie céderait ½ poste parmi les supports vacants.

Marianne COJANNOT-LE BLANC a reçu 3 demandes :

- Un support en sociologie rattaché à l'AES (500 heures) demandé par Valérie BOUSSARD et Laure MACHU.
- Un support en économie de la part de Laure MACHU et Vincent DEMONT
- Une demande en anglais

Nous sommes confrontés à une pénurie très forte en anglais, notamment depuis la perte du support de M.BAZIN.

Les collègues anglicistes de l'UFR ont proposé une nouvelle répartition des enseignements au niveau master, avec quelques mutualisations et quelques créneaux supprimés (en Master SES et Master de Géographie), ce qui permettrait d'assurer tous les enseignements au niveau master.

Les enseignements d'anglais en licence posent en revanche problème. Nous avons 106 créneaux à pourvoir alors que nous n'aurons qu'un PRAG, le reste étant pris en charge par des lecteurs et des vacataires. Marianne COJANNOT-LE BLANC rappelle que l'organisation de ces enseignements relève désormais du CRL.

Fabrice BONDOUX intervient pour alerter sur le fait qu'on ne fera pas la rentrée pour l'anglais en licence. Il ajoute qu'il est possible que les lecteurs n'interviennent plus au niveau de l'UFR l'année prochaine.

Carole BRUGEILLES rappelle qu'il y a un grand besoin d'un poste d'ATER en sociologie.

Pour Vincent DEMONT, le risque est très grand que le support en économie parte à l'UFR SEGMI. Il est impératif de réaffirmer qu'il y a besoin d'un poste en économie pour SSA.

On passe au vote :

- Proposition n°1 : les 2 demi-supports vers l'anglais : aucune voix
- Proposition n°2 : un 1/2 support en anglais, un 1/2 support en sociologie : 10 voix
- Proposition n°3 : un 1/2 support en économie, un 1/2 support en sociologie : annulée

La proposition numéro 2 est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés du CUFR restreint.

V. Conventions

Norbert VILLARD présente 3 conventions.

Le Conseil de l'UFR SSA émet à l'unanimité des membres présents ou représentés, **un avis favorable** concernant les conventions suivantes :

1- Convention avec L'Établissement public du Musée du Quai Branly- 22, rue de l'Etablissement - 75343 Paris cedex 07

Objet :

Cette convention, qui s'intègre dans la Convention cadre de coopération conclue entre les parties, a pour objet de :

- définir les conditions et les modalités de la mise en œuvre de la collaboration relative à l'enseignement et de manière générale les actions qui peuvent être menées entre le musée, les enseignants et les étudiants de l'Etablissement.
- d'élaborer et tenir des enseignements au Musée du Quai Branly.

2- Convention avec L'École du Louvre,

Établissement à caractère administratif (EPA) créé par le décret n°97-1085 du 25 novembre 1997.

Objet :

Cet avenant a pour objet le renouvellement de la convention initiale (UPNCV 2016/0658 – EDLCVT 016-128) conformément aux dispositions prévues à l'article 6.

Modalités de participation des étudiants/élèves à des cours ou séminaires.

3- Convention avec Bouygues Immobilier, dont le siège social est sis 3, boulevard Gallieni, 92445 Issy-Les-Moulineaux,

Objet :

La Société Bouygues Immobilier confie au Master mention « Urbanisme, aménagement, et études urbaines », une étude portant sur les locaux ou des usages partagés/mutualisés.

VI. Questions diverses

- Marianne COJANNOT LE BLANC aborde la nouvelle procédure de recrutement des ATER. Le service du personnel enseignant (SPE) a mis en place une nouvelle procédure. Le SPE procède à un premier contrôle du caractère complet des dossiers sur lesquels travaillent les CCD. Des méls automatiques sont envoyés aux candidats classés. A l'issue de la première intervention du SPE, ce message précise qu'à compter de l'envoi du mél de proposition de poste, le candidat a trois jours pour répondre. Après le classement par les CCD, il y a un deuxième contrôle de la recevabilité des candidatures. Les UFR et les CCD recevront un tableau des recevables/non recevables. La prise de contact avec les candidats est faite par le SPE par mél. C'est ce message

qui informera le candidat qu'il a une proposition de poste. L'absence de réponse à ce mél sera considérée comme un refus de poste. Les UFR et les CCD seront informés des recrutements de façon hebdomadaire.

- Mascia REATO rappelle que la date butoir de remise des sujets est fixée au 31 mars.

VII. Intervention de M.GUINOT

M.GUINOT intervient dans le cadre du plan de continuité de l'activité : on doit pouvoir continuer notre activité de service public quelles que soient les conditions. Le plan stratégique de planification et de réaction en cas de catastrophe ou de sinistre grave doit permettre à l'université de fonctionner, même en mode dégradé ou en situation de crise.

Le plan de continuité de l'activité est composé de 2 grands systèmes :

- Le Plan général de mise en sûreté
- La politique de sécurité des systèmes d'information

Le plan général de sûreté a pour rôle de préparer l'université à faire face aux risques naturels, technologiques, humains dans un cadre d'une exposition prolongée ou éloignée, directe ou indirecte.

La politique de sécurité des systèmes d'information consiste à assurer la sécurité des systèmes d'information et prévenir les cyberattaques.

En ce qui concerne la méthodologie, la première étape consiste en l'élaboration de la cartographie des risques, la définition de la stratégie de continuité mise en place, la conception du plan de continuité des activités. Les tests ont débuté.

Le plan général de mise en sûreté recense les vulnérabilités et les risques, il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information et la protection ainsi que le soutien de la population universitaire. Il organise l'intervention des secours, l'action de la police.

Il comporte deux volets : un plan de protection qui est public et un plan d'intervention.

Notre plan général s'intègre dans un intercommunal de sauvegarde.

Il y a une obligation d'alerte du personnel et de l'ensemble de la communauté universitaire. Pour ce faire, il a été décidé de passer par le biais de SMS.

La formation du personnel de sécurité a été accrue et on va augmenter le nombre de guides d'évacuation et de confinement (guides de sûreté) parmi le personnel ou par tutoriel ou en présentiel.

Une organisation locale est mise en place par bâtiment.

On va demander des volontaires pour servir de guides de sûreté.

La séance est levée à 16h00